

Numéro	CA/2023-03-16/11
Date d'affichage	14/04/2023
Date de mise en ligne	14/04/2023
Date de transmission au Recteur	14/04/2023

Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Projet de délibération du 23 février 2023 portant approbation des tarifications 2023 du dispositif de validation des études supérieures de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3, L. 714-1, D. 714-62 ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu la délibération n° CA/2023-03-16/10 du conseil d'administration du 16 mars 2023 relatif à la création du dispositif de validation des études supérieures de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE une tarification à 600 euros pour les frais d'études par dossier de validation des études supérieures pour l'année 2023.

Délibération CA-2023-03-16/11	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	27
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	27
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 6 avril 2023

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.